

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**25 mars 2019**

Présents : M. CHERON, Maire, M. ALBOUY, M. VALLÉE, Mme DA FONSECA, Mme CASTELLAIN, M. Hermann BRUN, M. Henri BRUN, Adjoints ; M. GAULTIER, Mme DREZE, Mme TIMBERT, M. CHKIF, M. COLAS, Mme ZAIDI, M. VATONNE, Mme LEROY, Mme ETIENNE, M. BELEK, Mme AMMARKHODJA,

Absents représentés : M. JÉGO représenté par M. ALBOUY, M. AFONSO représenté par M. VALLEE, Mme CHAZOUILLERES représentée par Mme DA FONSECA, Mme LORILLON représentée par Mme CASTELLAIN, M. MAILIER représenté par Mme DREZE, Mme DENOU représentée par Mme TIMBERT, Mlle ROQUE représentée par M. Hermann BRUN, M. MOUEFFEK représenté par M. CHKIF, Mme CHABAR représentée par M. Henri BRUN, Mme GOMES DE CASTRO représentée par M. COLAS, M. REGUIG représenté par M. GAULTIER.

Absent excusé : M. KARAMAN

Absentes : Mme BELAGHLEM-BOUKHEROUBA, Mme ROUAY

Secrétaire de séance : M. Alain GAULTIER

φφφφφφφφφφφφφφ

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 18 h 00.

Ensuite, Monsieur le Maire fait part de divers remerciements, et de la signature de plusieurs contrats dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUÉ :

Adopte à l'unanimité

- Les procès-verbaux des séances du 17 décembre 2018 et 28 janvier 2019

Décide à l'unanimité

- De désigner M. James CHERON pour prendre la succession de M. Alain GAULTIER au sein du conseil d'administration de la SEM Sud Développement

Décide à l'unanimité

- De fixer pour 2019 les taux des trois taxes directes locales ainsi qu'il suit :

	<u>Taux 2018</u>	<u>Vote des taux 2019</u>
Taxe d'habitation :	25,20%	25,20%
Taxe sur le foncier bâti :	35,83%	35,83%
Taxe sur le foncier non bâti :	59,60%	59,60%

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver le compte de gestion 2018 des Activités Artistiques présenté par Monsieur le Receveur Principal

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver le compte de gestion 2018 des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. présenté par Monsieur le Receveur Principal

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver le compte de gestion 2018 de la Résidence Belle Feuille présenté par Monsieur le Receveur Principal

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver le compte de gestion 2018 de la Ville de Montereau présenté par Monsieur le Receveur Principal

Décide à l'unanimité

➤ De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 des Activités Artistiques définitivement closes et les crédits non utilisés annulés

Décide à l'unanimité

➤ De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 de la Résidence Belle Feuille définitivement closes et les crédits non utilisés annulés

Décide à l'unanimité

➤ De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 de la Ville de Montereau définitivement closes et les crédits non utilisés annulés.

Décide à l'unanimité

➤ D'affecter l'excédent d'exploitation 2018 du budget annexe des Activités Artistiques d'un montant de 144 840,11€ au Budget Primitif 2019

Décide à l'unanimité

➤ D'affecter l'excédent d'exploitation 2018 du budget annexe des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. d'un montant de 92 826,38€ au Budget Primitif 2019

Décide à l'unanimité

➤ D'affecter l'excédent d'exploitation 2018 du budget annexe de la Résidence Belle Feuille d'un montant de 190 973,53€ au Budget Primitif 2019

Décide à l'unanimité

➤ D'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 d'un montant de 6 460 916,53€ au Budget Primitif 2019

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2018 telle que présentée au Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver l'utilisation du fonds du F.S.R.I.F. 2018 telle que présentée au Conseil Municipal

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver le projet de Budget Primitif 2019 des Activités Artistiques tel qu'il lui a été présenté

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver le projet de Budget Primitif 2019 des Activités Economiques assujetties à la T.V.A. tel qu'il lui a été présenté

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver le Budget Primitif 2019 de la Résidence Belle Feuille tel qu'il lui a été présenté

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver le projet de Budget Primitif 2019 de la Ville de Montereau tel qu'il lui a été présenté

Décide à l'unanimité

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Trésor Public la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Décide à l'unanimité

➤ De constituer une provision pour risque de contentieux - Société GAULTIER EVENTS « FRANCEVENEMENTS »

Décide à l'unanimité

➤ Que les stagiaires recevront une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non
➤ Que la gratification allouée correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel communal telle qu'il lui a été présenté

Décide à l'unanimité

➤ D'instaurer, à compter du 1^{er} avril 2019, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) versée selon les modalités définies ci-dessus pour le cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux.
➤ D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des primes dans le respect des principes définis ci-dessus.

Décide à l'unanimité

- D'appliquer la grille tarifaire pour l'utilisation de l'escale fluviale telle qu'il lui a été présenté

Décide à l'unanimité

- D'approuver la désignation de Monsieur James CHÉRON, en tant que personne physique pour représenter la Ville au sein de l'association *La Seine en Partage et ses Affluents*, et ainsi, l'autoriser à signer l'acte d'adhésion annuel à ladite, au nom de la Ville de Montereau

Décide à l'unanimité

- D'autoriser le Maire à signer la convention transitoire de mise à disposition de locaux à *l'Amicale Culturelle et sportive des Portugais de Montereau*.

Décide à l'unanimité

- De verser à l'Association Magic Day une subvention exceptionnelle d'un montant total de 3 500,00 €

Décide à l'unanimité

- D'approuver la modification du dispositif « Chèque Champion » et ses conditions d'attribution

Décide à l'unanimité

- D'attribuer un montant de 219 euros à M. Thierry PREMPEH pour sa performance à LIEVIN et son titre de champion de France.

Décide à l'unanimité

- D'approuver la reconduction annuelle de chacun de ces dispositifs à 1€ (2€ pour une place de cinéma **avec le transport**)
- De valider les règlements d'inscription pour chacun des dispositifs

Décide à l'unanimité

- De valider les règlements d'inscriptions de « Culture Pour Tous et Concerts Pour Tous ».

Décide à l'unanimité

- D'octroyer les subventions exceptionnelles suivantes dans le cadre du Fonds de participation des habitants :

- 600 € à l'association Culturelle Turque
- 600 € à l'association C.N.L.
- 600 € à l'association Culturelle Marocaine
- 600 € à l'association des retraités de Montereau
- 600 € à l'association « E.I.E. »
- 600 € à l'association des Portugais de Montereau
- 600 € à l'Association Montereau Türk Ülkü Ocagi

Décide à l'unanimité

- D'adopter le nouveau règlement intérieur des médiathèques municipales

Décide à l'unanimité

- D'adopter la réalisation d'un grand théâtre à Montereau-Fault-Yonne,
- D'adopter le plan de financement tel qu'il est présenté en annexe.
- De solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 auprès de l'Etat.

Décide à l'unanimité

- D'adopter le nouveau règlement intérieur en matière de passation des marchés publics

Décide à l'unanimité

➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le marché subséquent n°1 avec la société DIRECT ENERGIE pour une durée de trois ans et huit mois pour un montant annuel global de 251 843,79 € HT (*achats de l'énergie hors toutes les taxes relatives à l'énergie*) pour un volume annuel de 3 918 151 KWh

Programme : fourniture et acheminement d'électricité pour les besoins de la commune.

Décide à l'unanimité

➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le marché subséquent n°2 avec la société DIRECT ENERGIE, pour une durée de trois ans et huit mois, pour un montant annuel global de 74 160,85 € HT pour un volume annuel de 1 430 163 KWh (*achats de l'énergie hors toutes les taxes relative à l'énergie*).

Programme : fourniture et acheminement d'électricité pour les besoins de la commune.

Décide à l'unanimité

➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le marché subséquent n°3 avec la société DIRECT ENERGIE, pour une durée de trois ans et huit mois pour un montant annuel global de 59 191,66 € HT pour un volume annuel de 912 410 KWh (*achat de l'énergie hors toutes les taxes relatives à l'énergie*).

Programme : fourniture et acheminement d'électricité pour les besoins de la commune.

Décide à l'unanimité

➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de passation du marché suivant :

Programme : aménagement et sécurisation du parvis de la gare

Décide à l'unanimité

➤ D'autoriser la cession complémentaire au profit de M. BEN RAHOU de la parcelle cadastrale AX 477p (surface : 51 m²) située à l'angle de l'avenue Molière et du boulevard Diderot

Décide à l'unanimité

- D'approuver le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2018

Décide à l'unanimité

➤ D'exercer, conformément à la réglementation en vigueur, le Droit de Prémption Urbain aux motifs précédemment évoqués, en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrale AZ 354 située

8 rue Victor Hugo, dans le cadre de la Déclaration d'Intention d'Aliéner n° 2019/035 enregistrée en Mairie de Montereau le 18 février 2019.

Décide à l'unanimité

➤ D'approuver la Garantie d'emprunt à Confluence Habitat – OPH de Montereau pour le financement de l'opération « Impasse du Bois Planté » portant acquisition en VEFA pour 14 logements

Décide à l'unanimité

- D'adopter la réalisation des opérations d'investissement pour :
 - L'aménagement du Parvis Jean-Paul II,
 - Le remplacement de la vitrine commerciale de l'atelier-boutique 22/24 rue Jean Jaurès.
- D'adopter les plans de financement prévisionnel pour les opérations tels qu'ils sont présentés.
- De solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 (Action Cœur de Ville) auprès de l'Etat.

Décide à l'unanimité

- De constituer une provision pour risque de contentieux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30

 *James Chéron*
James CHÉRON
Maire